

## • p r é f a c e •

**L**es promesses et recettes de guérison, de bien-être et de développement personnel sont au cœur des pratiques à risque de dérives sectaires, qu'elles émanent de groupes structurés à dimension transnationale ou de la multitude de mouvements éclatés en réseaux ramifiés, constitués le plus souvent autour d'une poignée d'adeptes.

**C**e phénomène est préoccupant par le nombre de victimes, la plupart du temps en situation de grande vulnérabilité. Ainsi, régulièrement, les tribunaux correctionnels condamnent des charlatans de la santé pour homicide involontaire, non-assistance à personne en danger, risque causé à autrui, escroquerie, exercice illégal de la médecine ou de la pharmacie, abus frauduleux de l'état de faiblesse... Ce phénomène est inquiétant également par son développement exponentiel au regard de l'augmentation du nombre de praticiens, de techniques non conventionnelles à visée thérapeutique et de formations débouchant sur des qualifications non validées.

**L**e dynamisme aguerris de ces groupes s'affirme : promotion par le recours à Internet, participation à de nombreuses manifestations (colloques, salons...), diffusion de produits complémentaires thérapeutiques par le système des ventes pyramidales, protection des labels, invention d'« ordres » pseudo-professionnels...

**O**n peut estimer qu'aujourd'hui :

– 4 Français sur 10 ont recours aux médecines dites alternatives ou complémentaires, dont 60 % parmi les malades du cancer ;

– 400 pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique sont proposées ;

– 1 800 structures d'enseignements ou de formation sont « à risques » ;

- 4 000 « psychothérapeutes » autoproclamés n'ont suivi aucune formation et ne sont inscrits sur aucun registre ;
- 3 000 médecins seraient en lien avec la mouvance sectaire.

**L**es dangers de ce marché alternatif de la guérison et du bien-être tiennent d'abord à l'absence d'évaluation indépendante et rigoureuse des méthodes et des formations qui excluent explicitement ou de fait les pratiques médicales conventionnelles. Mais certaines de ces pratiques répondent également aux critères de la dérive sectaire car elles sont le fait de « gourous thérapeutiques » qui exercent une véritable emprise mentale sur les malades, pour mieux les dépouiller de leurs ressources. À telle enseigne qu'à ce jour, les dérives sectaires dans le domaine de la santé représentent près de 25 % de l'ensemble des signalements reçus à la Miviludes.

**F**ace à ce fléau, la Miviludes publie ce guide intitulé « Santé et dérives sectaires », destiné à aider à repérer les situations de danger et à proposer des outils pratiques pour pouvoir réagir en conséquence. Il s'adresse aussi bien aux professionnels de la santé qu'aux particuliers confrontés aux situations de ce type.

**J**e tiens à remercier les ordres professionnels pour leur précieuse contribution à ce guide, élaboré sous la coordination de Monsieur Hervé Machi, secrétaire général de la Miviludes, par le docteur Chantal Dumont et Monsieur Samir Khalfaoui, conseillers au pôle santé de la Miviludes, dont je salue ici le travail de rigueur et de synthèse.

Georges Fenech  
*Président de la Miviludes*